



AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ À L'ÉGARD DU RÈGLEMENT 125-02-2015, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 125-2010 INTITULÉ LOTISSEMENT, AFIN D'INTÉGRER DES NORMES DE LOTISSEMENT POUR LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 2 mai 2016 le conseil municipal de Frelighsburg a adopté :

Le règlement 125-02-2015 modifiant, le règlement 125-2010 intitulé lotissement, afin d'intégrer des normes de lotissement pour les îlots déstructurés.

QUE : Conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC de Brome-Missisquoi a adopté le 17 mai 2016 par la résolution 194-0516, ce règlement conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement numéro 05-0508 modifié par les règlements 02-0309, 07-0609, 10-1209, 07-1010, 06-0311, 10-1211 et 05-0314;

ET QUE : la greffière de ladite municipalité régionale de comté a délivré en date du 17 mai 2016 un certificat de conformité à l'égard du règlement 125-02-2015.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE
MAI DEUX MILLE SEIZE.**

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière